

Pierre HENRY
27, rue de la Fontaine,
MONPLUCON (Allier)

Mon Cher Camarade,

Ecole d'Alpinisme du Pré de Mme CARLE.-

L'Ecole d'Alpinisme organisée par le G.H.M. au Pré de Mme CARLE sous la direction de M. et Mme BLACHERE a connu un succès complet. Un petit compte rendu a paru dans le n° d'Alpinisme de Septembre. Une relation plus complète sera donnée dans un n° ultérieur. Le Comité est heureux de remercier très chaleureusement M. et Mme BLACHERE et tous les camarades qui ont servi de moniteurs. C'est à leur dévouement qu'est dû la réussite de l'entreprise.

Correspondance.-

Afin de simplifier la tâche des camarades chargés de l'administration du G.H.M., les membres sont priés de bien vouloir se conformer aux indications suivantes pour la correspondance.

Listes de courses et tout ce qui concerne l'activité du Groupe en général ainsi que les informations destinées à la Revue "Alpinisme" à Lucien DEVIES, 179, rue de la Pompe, PARIS (16°)

Les documents concernant "Alpinisme" à Régis ARTRU, 22, rue Barrême LYON.

Les demandes de matériel à Pierre HENRY, 27, rue de la Fontaine - MONPLUCON

Les cotisations et toute la correspondance les concernant à Paul JULLIEN, 24, rue des Réservoirs - VERSAILLES (S.O.)

Cotisations.-

Tous les membres en retard ont été avisés des sommes qu'ils devaient, pour éviter le travail des recouvrements, faire bonne réponse aux rappels et payer au compte postal du G.H.M. PARIS 1571-99.

Listes de courses.-

Les camarades sont instamment priés, pour se conformer aux statuts, d'adresser le plus tôt possible, et au plus tard en novembre, la liste des ascensions exécutées par eux depuis 1939 à Lucien DEVIES. Bien préciser les itinéraires, dates et composition de cordée.

Conditions d'admission au G.H.M.-

Il est rappelé que pour être admis au G.H.M. il faut être présenté par deux parrains membres actifs du G.H.M. et être agréé par le Comité du Groupe. Pour être admis membre actif, il faut compter trois années de pratique alpine, réunir un total de 2.000 points dont 5 courses de premier ordre et être capable de mener en tête de grandes courses classiques. Pour être admis membre associé, il faut 700 points dont 2 courses de premier ordre.

Cotation des courses.-

Une commission composée de DEVIES, GACHÉ, JONQUIÈRE, LENINGER

et VALLET a été désignée pour réviser les listes des cotations des courses, à titre d'exemple, et sous réserve de révision, des courses comme:

. CREPON traversée à l'envers; CREPON versant Est; traversée du Petit au Grand Dru sont classées premier ordre et cotées 100 points avec guide, 200 sans guide.

MEIGE, traversée, CREPON traversée classique, Aiguille verte; Aiguille MUMMERY, Petit Dru, sont de premier ordre et cotées 75 pts a.g., 150 pts s.g.

Aiguille du Géant; Droites 50 pts a.g.; 100 pts s.g.

Peigne; Requin: 25 pts a.g., 100 pts s.g.

Bans; Ailefroide occ.; Pic Sans Nom; Aiguille d'Argentière; Aiguille du Chardonnet, ces courses par les voies normales sont cotées 25 pts a.g.; 75 pts s.g.

Mont Blanc; Gds Charnoz; Pelvoux; Ecrins, ces courses par les voies normales sont cotées 25 pts a.g., 50 pts s.g.

Ces indications serviront aux camarades à susciter à bon es-
sient les candidatures souhaitables; il est bien entendu que seules
sont comptées comme courses de premier ordre des courses effectuées
dans des hauts massifs glaciaires.

Assemblée générale extraordinaire du 7 Juillet.-

Cette assemblée a approuvé le contrat entre le G.H.M. et M.
Lucien DEVIES portant cession de la Revue Alpinisme à M. Lucien
DEVIES et concernant l'exploitation de la Revue.

Composition du Comité.-

Le comité a pris note de la démission, en tant que membre du
Comité, de Mme R. SOULIER qui n'habite plus Paris.

Admissions.-

Le Comité a admis à présenter leurs candidatures.

Le Dr Jean Moro présenté par Ch. BRIERE et P. JULLIEN au titre
de Membre actif.

Le Dr Gilbert ARNAUD présenté par J. SAVARD et P. HENRY au ti-
tre de membre associé.

Réintégration.-

Le Comité a réintégré Henri SALIN comme associé honoraire (an-
cien membre actif).

Liste des membres.-

Cette liste ne peut être éditée pour le moment, la décision H.
21 du répartiteur du papier s'y opposant.

Photographie.-

Afin de permettre l'établissement d'une documentation d'ensei-
gnement et éventuellement de propagande, prière d'adresser à Régis
ARTRU les photographies de grimpeurs en action dans des passages de
glace ou de rocher difficiles.

Matériel de montagne.-

Voici quelques indications pour le remplacement d'une partie
des équipements hors d'usage; le Comité invite les camarades à adres-
ser leurs demandes au G.H.M. plutôt qu'à toute autre association dont
ils peuvent faire partie, pour avoir tous les éléments pour obtenir
la répartition la plus conforme aux intérêts du Sport alpin français.

1) La F.F.M. a porté à notre connaissance qu'en plus de l'octroi de bons d'achats portant sur les stocks existant, elle avait obtenu la mise en fabrication d'un certain nombre de paires de chaussures de montagne. Les camarades qui n'ont plus de chaussures de montagne utilisables adresseront d'urgence à Pierre HENRY leurs demandes en portant: leurs nom, prénom, âge et adresse; la pointure demandée, la liste des ascensions exécutées en 1941-42 ou si le demandeur n'a pu aller en montagne pendant ces années, celles exécutées en 1938-39, les participations éventuelles à l'Enseignement de l'Alpinisme parmi les jeunes; l'attestation qu'ils n'ont plus de chaussures de montagne susceptibles, après réparation, de faire encore une saison. La F.F.M. a précisé que toute fausse déclaration entraînerait la radiation du coupable de toutes les associations alpines, mais le Comité du G.H.M. est certain que tous les camarades tiendront à honneur de donner des indications scrupuleusement exactes, particulièrement pour le dernier point.

2) La F.F.M. étudie la question de la réparation et du ressemelage des chaussures de montagne, mais ne peut encore nous fixer.

3) La F.F.M. a obtenu la mise en fabrication d'ailes de mouches de 18 mm. de longueur de tige. S'adresser à Pierre HENRY qui en a un petit dépôt, en fournissant les mêmes renseignements qu'en 1/ (sauf le dernier point). Prix 0,75 pièce plus le port, réduire au maximum la demande.

4) La F.F.M. nous a obtenu quelques bons d'achats pour des espadrilles, s'adresser à Pierre HENRY; mêmes renseignements qu'en 1/

5) La F.F.M. n'a pas encore obtenu satisfaction pour les cordes. Il est signalé que les cordes étant un article de fabrication réglementée mais de vente libre, un certain nombre de marchands d'articles de sports ont obtenu par leur comité d'organisation des bons de textile et ont pu ainsi faire fabriquer des cordes. Les camarades ont donc le plus grand intérêt à se tenir en contact avec les marchands qu'ils connaissent pour obtenir satisfaction auprès d'eux.